

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le 5 février à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents : Mme CAPRON - JULIA - MM. CARTEYRADE – GELÉ – KAMINSKI – NOIROT – PRADET - TILLOLES – VERGÉ – VIGNES.

Secrétaire de séance : M. NOIROT

Ordre du jour :

- Choix entreprise : étude diagnostic eau potable,
- Salle des fêtes : projet rénovation,
- Questions diverses.

* _ * _ *

CHOIX ENTREPRISE: ÉTUDE DIAGNOSTIC EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle le projet à l'assemblée et présente les réponses aux questions posées aux 4 entreprises répondantes.

Après analyse de celles-ci, avec avis de l'ADAC65, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'offre de la société ARTELIA :

- Solution de base.....21 051.00 € HT,
- PSE1.....3 861.00 € HT,
- PSE2.....2 400.00 € HT,
- PSE3.....3 300.00 € HT.

30 612.00 € HT.

L'assemblée **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution du projet et le **CHARGE** d'effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

SALLE DES FÊTES: PROJET RÉNOVATION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes, initié en 2019.

Le SDE65 a établi un pré-diagnostic énergétique déterminant le potentiel d'économies d'énergies sur la salle des fêtes.

Le chiffrage global des travaux s'élève à 167 859.44 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes et **CHARGE** Monsieur le Maire d'envoyer une demande de subvention au titre de la DSIL 2021.